



# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 28/09/2011 Date de révision: 27/08/2020 Remplace la fiche: 25/07/2014

Version: 2.3

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Phosphate Trisodique Dodécahydraté
Nom chimique	: Trisodium orthophosphate
Numéro CE	: 231-509-8
n° CAS	: 10101-89-0
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119489800-32-0001
Code du produit	: EUR-0092
Formule brute	: Na <sub>3</sub> PO <sub>4</sub>
Synonymes	: Phosphate de sodium tribasique dodécahydrate; Orthophosphate trisodique dodécahydrate; Monophosphate trisodique docécahydrate

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Titre	Descripteurs d'utilisation
Formulation [mélange] de préparations - TSP (12) (Réf. SE: ES1)	SU3, SU8, SU9, SU10, SU24, PC12, PC19, PC20, PC21, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6d
Utilisation industrielle - TSP (12) (Réf. SE: ES3)	SU3, SU5, SU6b, SU10, SU12, SU13, SU19, SU23, PC3, PC8, PC9a, PC9b, PC20, PC23, PC31, PC32, PC34, PC35, PC36, PC37, PC39, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC16, PROC21, PROC23, PROC24, PROC26, AC4, AC5, AC6, AC8, AC13, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6d, ERC7, ERC12a, ERC12b
Traitement de surface du métal, Produits de traitement de surfaces non métalliques, Fluides pour le travail des métaux, Lubrifiants, Fluides de transfert de chaleur, Fluides hydrauliques. - TSP (12) (Réf. SE: ES4a) (Réf. SE: ES4b)	SU2a, SU2b, SU3, SU10, SU14, SU15, SU16, SU17, SU22, PC7, PC14, PC15, PC17, PC20, PC24, PC25, PROC2, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC22, PROC23, PROC24, PROC25, PROC26, AC1, AC2, AC3, AC7, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC7, ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Fertilisant - TSP (12) (Réf. SE: ES5)	SU1, SU3, SU10, PC12, PC27, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC26, ERC2, ERC4, ERC6b
Formulation [mélange] de préparations, Chimie de synthèse - TSP (12) (Réf. SE: ES6)	SU8, SU9, SU10, SU22, SU24, PC12, PC19, PC20, PC21, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC22, PROC26, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f
Utilisation professionnelle - TSP (12) (Réf. SE: ES7b)	SU5, SU6b, SU10, SU12, SU13, SU19, SU22, SU23, PC3, PC8, PC9a, PC9b, PC20, PC23, PC31, PC32, PC34, PC35, PC36, PC37, PC39, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC21, PROC23, PROC26, AC4, AC5, AC6, AC8, AC13, ERC2, ERC3, ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Fertilisant - Utilisation professionnelle & Utilisation par les consommateurs - TSP (12) (Réf. SE: ES8 a) (Réf. SE: ES8 b)	SU1, SU21, SU22, PC12, PC27, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13, PROC19, PROC26, ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f
Détergent - Utilisation par les consommateurs - TSP (12) (Réf. SE: ES9)	SU21, PC20, PC35, PC36, ERC8a, ERC8b
Entretien du mobilier, des sols et du cuir, Peinture, Revêtements, Vernis, Encre - Utilisation par les consommateurs - TSP (12) (Réf. SE: ES10)	SU21, PC9a, PC9b, PC18, PC23, PC31, PC32, PC34, ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Dentifrice - Utilisation par les consommateurs - TSP (12) (Réf. SE: SE11)	SU21, PC39, ERC8a, ERC8b

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Phosphate Trisodique Dodécahydraté		Aucun(e)

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mon-Droguiste.Com  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge - 10150 Charmont Sous Barbuise - France  
Tél : +033.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335  
Texte complet des phrases H: voir section 16

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non

Indications de danger détectables au toucher :

Non

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom : PRAYPHOS™ TSP 12 TG

n° CAS : 10101-89-0

Numéro CE : 231-509-8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate trisodique dodécahydraté	(n° CAS) 10101-89-0 (Numéro CE) 231-509-8	>= 98,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 3.2. Mélange

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. Rincer immédiatement la bouche avec un peu d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Irritation des yeux. Irritation de la peau. Irritation du tractus respiratoire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir Rubrique 4.1.

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. CO2. Mousse. Poudres.  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Ininflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Equipement de protection individuelle (voir section (s) :8.2). Poussière ou fines particules, minimiser l'exposition par inhalation.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Eviter la production de poussières. Rincer abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir point 8 et 13 pour plus d' information.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant réutilisation. Les emballages, même vides, retiennent des résidus. Toujours suivre les avis de sécurité et manipuler les emballages vides comme s' ils étaient pleins.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les emballages fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,07 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,04 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,05 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,005 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	50 mg/l

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Utiliser autant que possible en système fermé. Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des vapeurs. Effectuer des contrôles d'atmosphère à intervalles réguliers. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Veuillez vous référer à l'annexe (scénarios d'exposition).
Protection des mains	: Utiliser des gants de protection chimique répondant à EN 374:3". Demander conseil au fournisseur de gants."
Protection oculaire	: Lunettes masque (goggles) ou un écran facial avec des lunettes de sécurité répondant à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection (manches et col fermés)
Protection des voies respiratoires	: Utiliser un masque de protection respiratoire selon la norme EN 140 ou EN 405 avec un filtre de type P3 selon la norme EN 143:2000 ou FFP3 selon la norme EN 149:2001
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Poudre hygroscopique
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,7 - 12,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 450 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,85 - 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: 33g/100g 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Aucun(e)
-----------------------------	------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium et libèrent de l'hydrogène.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 420
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,83 mg/l OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant pour la peau. lapin  
pH: 11,7 - 12,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritant. lapin  
pH: 11,7 - 12,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'a pas d'effet sensibilisant. souris. OECD 429

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Pas un agent soupçonné d'être cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT SE 3. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Voies d'exposition possibles: inhalation. Organes touchés: voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Danger par aspiration Non applicable

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (96h)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (48h -Daphnia magna, OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l ( 3h -BOUE ACTIVÉE, OECD 209)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72h - Desmodesmus subspicatus algae, OECD 201)
NOEC chronique poisson	100 mg/l (Truite arc-en-ciel, OECD 203)
NOEC chronique crustacé	> 100 mg/l (48h - Daphnia magna, OECD 202)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus, algae, OECD 201)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (substance inorganique).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
Potentiel de bioaccumulation	minimal.

### 12.4. Mobilité dans le sol

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non.

Indications complémentaires : Le phosphate est un nutriment pour le règne végétal et à ce titre peut favoriser la croissance du phytoplancton dans l'eau.

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Indications complémentaires	: Les emballages vides, susceptibles de retenir des résidus du produit doivent être récupérés ou éliminés selon les règlements locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

##### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

##### - Transport par rail

Aucune donnée disponible

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Non requis.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830.

1.2	Scénarios d'exposition	Modifié	(25/07/2014)
2	conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830	Modifié	(27/08/2015)

Abréviations et acronymes:

ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road AF: Assessment factor BCF: Bioconcentration factor Bw: Body weight CAS: Chemical Abstracts Service CLP: Classification, labelling, packaging CSR: Chemical Safety Report DMEL: Derived maximum effect level DNEL: Derivative No effect Level EC: European Community ELV: Emission limit values EN: European Norm EUH: European Hazard Statement EWC: European Waste catalogue IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization IMDG: International Maritime Dangerous Goods LC50: Median lethal concentration LD50: Median lethal dose NOAEL: No-observed-adverse-effect-level NOEC: No observed effect concentration NOEL: No observed effect level OEL: Operator exposure level PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic PEC: Predicted effect level PNEC: Predicted No effect Concentration REACH: Registration, evaluation and autorisation of chemicals RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail STEL: Short Term Exposure Limit TWA: Time weighted average vPvB: Very persistent, very bioaccumulative
--

Sources des données : Dossier Reach.



# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Conseils de formation : Aucun.

Full text of H- and EUH-phrases:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
AC1	Véhicules
AC13	Articles en plastique
AC2	Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques
AC3	Piles et accumulateurs électriques
AC4	Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique
AC5	Tissus, textile et habillement
AC6	Articles en cuir
AC7	Articles métalliques
AC8	Articles en papier
ERC1	Fabrication de substances
ERC10a	Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
ERC10b	Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
ERC11a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
ERC11b	Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
ERC12a	Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
ERC12b	Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)
ERC2	Formulation de préparations
ERC3	Formulations dans les matériaux
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6a	Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6b	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
ERC6d	Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
ERC7	Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8f	Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PC12	Engrais
PC14	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC17	Fluides hydrauliques
PC18	Encres et toners
PC19	Intermédiaire
PC20	Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC23	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC25	Fluides pour le travail des métaux
PC27	Produits phytopharmaceutiques
PC3	Produits d'assainissement de l'air
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC32	Préparations et composés à base de polymères
PC34	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC36	Adoucissants d'eau

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels
PC7	Métaux et alliages de base
PC8	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9b	Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC12	Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC16	Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
PROC17	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
PROC18	Graissage dans des conditions de haute énergie
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC20	Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
PROC21	Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
PROC22	Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température Dans un cadre industriel
PROC23	Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température
PROC24	Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles
PROC25	Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
PROC26	Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC6	Opérations de calandrage
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU1	Agriculture, sylviculture, pêche
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliage)
SU12	Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU14	Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
SU15	Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17	Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU19	Bâtiment et travaux de construction
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU24	Recherche scientifique et développement
SU2a	Industries minières (y compris industries offshore)
SU2b	Industries offshore
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels
SU5	Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6b	Fabrication de pâte, papier et produits papetiers
SU8	Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9	Fabrication de substances chimiques fines

# Phosphate Trisodique Dodécahydraté

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

---

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables*